

Pôle communication
24 65 42

Mercredi 12 juin 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 12 juin 2024, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, **un** projet de délibération du gouvernement, a adopté **28** arrêtés et a examiné **cinq** dossiers d'étrangers.

Délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relative à la décision modificative n°1 (DM1) du budget propre de la Nouvelle-Calédonie.

Pour faire face aux évènements qui ont gravement affecté la situation économique depuis mai 2024, le gouvernement a instauré deux allocations chômage spécifiques (partiel et total renforcé). Elles sont destinées à compenser les pertes de rémunérations des salariés et des entreprises impactées par les exactions, à favoriser le maintien des contrats de travail et à garantir un pouvoir d'achat minimum pour les travailleurs touchés.

La décision modificative n°1 a ainsi pour objet l'inscription du versement d'une subvention de 6,085 milliards de francs à la CAFAT afin de financer ces allocations chômage pour les mois de mai et de juin.

Cette subvention sera financée grâce à une aide de l'État du même montant. Le reste du financement du dispositif est en cours de traitement avec l'État.

La DM1 du budget principal propre de Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2024 est ainsi arrêtée par chapitre, en recettes et en dépenses, à la somme de 6,085 milliards de francs répartis ainsi :

- section de fonctionnement : 6,085 milliards de francs ;
- section d'investissement : 0 franc.

Le budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie, ainsi modifié pour l'exercice 2024, est arrêté en recettes et dépenses, à la somme de 64,327 milliards de francs, répartis comme suit :

- section de fonctionnement : 51,944 milliards de francs ;
- section d'investissement : 12,382 milliards de francs.

Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 7,5 millions de francs à la fédération de l'enseignement libre protestant (FELP) au titre de l'exercice 2024.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des aides financières d'un montant total de 30 millions de francs à des établissements d'accueil de la petite enfance, pour les soutenir dans la distribution de repas équilibrés aux enfants dont elles assurent l'accueil.

Les montants des aides allouées sont calculés en fonction de deux critères :

- la capacité autorisée au titre de l'activité d'accueil de petite enfance (crèche) ;
- le nombre de repas effectivement servis durant le 1^{er} semestre de l'exercice budgétaire.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie « Pharmacie de Touho », sur la commune de Tuo Cèmuhi (Touho).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie « Pharmacie Calédonienne », sur la commune de Nouméa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié les arrêtés autorisant des médecins spécialistes à exercer de façon dérogatoire et temporaire, afin de corriger des erreurs matérielles.

Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une révision d'offre de la livraison personnalisée.

La livraison personnalisée est un service de livraison en main propre sur rendez-vous. Elle est accessible à ce jour sur les communes de Nouméa et Dumbéa pour les objets importés taxés et dont le paiement des frais de dédouanement est réalisé en ligne, via l'espace client. Afin d'améliorer ce service, l'OPT propose de faire évoluer son offre pour développer son attractivité et sa rentabilité, à travers notamment une baisse tarifaire et la livraison de plusieurs objets en même temps.

Les tarifs du service de livraison personnalisée passent ainsi à 689 francs TTC (650 francs HT) pour le premier objet (contre 954 francs TTC actuellement) et à 318 francs TTC (300 francs HT) par objet supplémentaire.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a transféré l'autorisation d'exploiter l'installation de stockage d'électricité par batteries électrochimiques « Boulouparis BESS » de la société Akuo Energy Nouvelle-Calédonie à la société « Grande Batterie de Boulouparis ».

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'occupation temporaire d'une parcelle du domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie au profit de l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de dix ans.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité à l'ordre du jour de sa prochaine séance publique du projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie (exercice 2024).

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté onze arrêtés portant nomination des personnels d'enseignement suivants :

- Elodie Lacrose en qualité d'adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire à la direction générale des enseignements - vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;

- Isabelle Maggia-Valderrama en qualité de chef de la division des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, ouvriers, de surveillance, sociaux et de santé à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- Florence Cointepas en qualité d'adjointe au chef de la division des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, ouvriers, de surveillance, sociaux et de santé à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- Catherine Martinez en qualité de chef de la division des personnels enseignants à la direction générale des enseignements vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- Margot Le Roux en qualité d'adjointe au chef de la division des personnels enseignants à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- Manon Verheyden en qualité d'adjointe au chef de la division des personnels enseignants à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vanessa Bastien en qualité de chef de la division de l'organisation scolaire à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- Cyrille Sauteur en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de Koumac - Koumac) ;
- Armelle Courbon en qualité de directrice d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Essau Voudjo - Poya) ;
- Fabienne Leydet Besnier en qualité de directrice d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (lycée professionnel Commercial et Hôtelier A. Escoffier) ;
- Laurent Berthelot en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Jean Fayard - Katiramona - Dumbéa).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté huit arrêtés portant prolongation des nominations des directeurs d'établissements publics d'enseignement suivants :

- André Rault en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (lycée Williama Haudra - Lifou) ;
- Jon Olivier-Forsman en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de La Roche - Maré) ;
- Xavier Fourmont en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Shea Tiaou - Ouvéa) ;
- Sébastien Parey en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de Normandie - Nouméa) ;
- Christophe Jacquet en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Raymond Vauthier - Poindimié) ;

- Olivier Boilay en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège de Canala - Canala) ;
- Patrick Dunouvion-Magnier en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Laura Boula - Lifou) ;
- Pierre-Jean Belondrade en qualité de directeur d'un établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (collège Gabriel Païta - Païta).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé cinq** autorisations de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.